

De la guerre à la communauté

« *D'aussi loin que je me souviens, écrivait Machiavel en 1526, ou bien on a fait la guerre, ou bien on en a parlé* ».

Donc, les humains se faisaient la guerre. La désignation de l'autre comme ennemi était le préalable. Pendant la Renaissance, période de grande activité créatrice et culturelle, ils s'organisèrent en États souverains et posèrent les fondements d'un droit international, organisant les relations non plus entre individus, mais entre entités souveraines, nommées États. Comme il en est de tout système juridique, celui-ci avait pour objet de pacifier les relations entre les protagonistes. Mais en plus de cinq siècles, comme cela apparaît cruellement en cet été 2006, le droit international est resté dans un placard.

On distinguait les relations à l'intérieur de chaque société étatique et celles que les États entretenaient entre eux. À l'intérieur et sous l'autorité centralisatrice de l'État, des moyens politiques et juridiques étaient censés réduire la violence entre les individus ou les groupes et y parvenaient avec un succès inégal. Mais entre eux, les États s'empressèrent d'affirmer le droit de se faire la guerre. Dès lors les plus forts pouvaient légalement écraser les plus faibles. Ils appelèrent cela la guerre "juste". Sur cette base, les premiers colonisateurs firent la conquête des peuples indiens d'Amérique. Pas sans controverse notamment parmi les théologiens espagnols. Francisco de Vitoria soutint alors, ce qui était une véritable irrévérence, que si le fait d'avoir découvert un monde habité nous donne la faculté de l'acquérir, les Indiens auraient tout aussi bien le droit d'étendre leur souveraineté sur les terres espagnoles ou européennes, à supposer qu'elles fussent découvertes par eux. Il affirmait en somme, sans plus de succès qu'aujourd'hui, l'égalité de droit des peuples.

Pour justifier ses droits de souverain, dont le premier était le pouvoir de faire la guerre, chaque État prétendait réaliser une communauté politique, mais l'exaltait comme nation pour bien signifier qu'elle ne regroupait que les natifs de ce sol-là, excluait les autres et qu'il fallait savoir défendre l'unité de ce groupe nommé patrie jusqu'à la mort. Et les « humanistes » de la Renaissance se grisaient à l'idée de « massacres patriotiques » : « *Tu ne sais pas, écrivait l'un d'entre eux (Coluccio Salutati), combien est doux l'amor patria ; si cela était utile à la protection et à l'agrandissement de la patrie, il ne semblerait ni fâcheux, ni difficile, ni criminel de fendre d'une hache la tête de son père, d'écraser ses frères, d'arracher par le glaive le fœtus du ventre de sa propre femme* ».

Sans aller jusqu'à cette exaltation morbide pour défendre la liberté de la nation, tous acceptèrent la division ami/ennemi comme fondement de la politique internationale. Plus tard chacun s'auto-qualifia de démocratique pour faire croire qu'enfin une simple division consensuelle des rôles dans la gestion de la communauté s'était substituée à l'opposition dominatrice entre gouvernants et gouvernés. Mais à l'extérieur, l'étiquette démocratique n'empêcha aucun État de continuer à faire la guerre (coloniale, commerciale, ethnique, religieuse, internationale, impériale, etc.). Les moyens technologiques rendaient le jeu de plus en plus enivrant et périlleux. Avec le développement de la civilisation industrielle, les chimistes s'y étaient mis avec les "gaz de combats". Les savants nucléaires travaillaient ardemment à de nouveaux "progrès".

En 1945, on s'interrogea "*Ne faudrait-il pas mieux en finir avec ce jeu devenu trop dangereux?*" Et l'on décida l'éradication de la guerre sous le nom de Charte des Nations Unies. L'on s'engagea par ce texte sur un contrat inédit dans l'histoire : les

États renonçaient à recourir à la guerre entre eux, en échange de quoi l'Organisation prenait en charge la sécurité collective si une agression avait lieu. Le préambule de la Charte indiquait dans quel monde de bonheur l'humanité allait entrer.

« Nous, peuples des nations unies, résolus

*à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,
à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations grandes et petites,
à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,
à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,*

et à ces fins

*à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,
à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales ,
à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,
à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples*

avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins.

Les fondateurs proclamèrent l'égalité souveraine des États mais la rompirent sur le champ en donnant tout le pouvoir et pour toujours à cinq d'entre eux. Quelques jours après la signature solennelle de ce texte, le plus puissants de ces cinq garants de la paix expérimenta l'arme atomique sur deux villes japonaises.

Les guerres continuèrent. On les nomma "de basse intensité", ce qui était sans relation avec le nombre de morts et les souffrances occasionnées, mais signifiait seulement que les sociétés les plus puissantes étaient épargnées. On prétendit que les herbicides n'étaient pas des armes chimiques, ce qui permit d'en déverser d'immenses quantités sur le Vietnam pendant 10 ans (1961-1971). Cancers, enfants malformés, grossesses non menées à terme, pathologies héréditaires, frappent, et aujourd'hui continuent de frapper, des centaines de milliers de vietnamiens vivant dans les zones contaminées. Le processus de sécurité collective imaginé pour empêcher les agressions s'enraya sans avoir jamais servi utilement. On avait cru au droit de la guerre que l'on nomma droit humanitaire, comme si la guerre, cette ivresse de la violence pouvait être domestiquée par le droit. Et l'inhumanité s'installa et perdure et elle tente sans cesse et sans succès de se cacher sous le masque de l'humanitaire. Dans le même temps, on inventa la guerre du droit en manipulant l'idée de légitime défense. Cette feuille de vigne obscène d'un droit tourné en dérision, permet sous nos yeux la descente aux enfers de l'Irak, celle de l'Afghanistan, la marginalisation des Palestiniens sur le modèle de celle que subirent les Indiens il y a cinq siècles et maintenant la destruction du Liban.

Depuis la naissance de l'État moderne, les communautés politiques n'ont cessé de se composer et recomposer au gré des rapports de force. Mais toujours elles ont voulu être des États immortels sacralisés par la souveraineté. Souvent nées autour d'une unité artificielle, notamment pour celles issues de la colonisation et après des découpages de territoires décidés par les colonisateurs, elles sont fondées sur une cohésion d'apparence qui masque mal les inégalités, la violence latente et le faible désir de vivre en commun. Pour rattraper la cohésion absente, le recours à une "bonne guerre" vers un ennemi extérieur reste la ressource préférée, permettant de

refaire la façade de l'union intérieure. De nos jours, il s'agit souvent d'un ennemi du dedans, l'étranger qui menace, dit-on, notre niveau de vie ou est suspecté de complicités avec les terroristes, le terrorisme étant le terme (non défini en droit) par lequel on désigne la violence des autres.

Cependant le commerce mondial est allé son train depuis l'Antiquité, avec une accélération particulière lors des grandes découvertes et un emballement vertigineux grâce aux moyens technologiques du XX^e siècle. Dans un désordre profitable aux plus puissants, il a aboli sournoisement les frontières, comme les ont annihilées les moyens de communication modernes. Là où l'État avait pu être, même de manière partielle et éphémère, un pourvoyeur de justice sociale et de solidarité, ses capacités dans ce sens se sont effritées. Là où au nom de sa loi souveraine, il pouvait contrôler les activités et s'opposer à celles qui étaient prohibées comme mafieuses, il n'offre désormais qu'une impuissance résignée ou complaisante.

Cette situation a fait le succès d'un mot, celui de mondialisation. Ce terme recouvre la situation où nous sommes : les communautés politiques historiques préexistantes, nommées États, se sont affaïssées ou affaiblies partout et en même temps elles persistent à s'opposer, sauf en Europe, on y reviendra. Partout, les étrangers sont les boucs émissaires, notamment ceux des régions que l'on avait précédemment colonisées. Après les avoir mis en première ligne de combat dans les armées des colonisateurs en leur refusant ensuite les retraites auxquelles ils avaient droit, on les a convoqués pour accomplir les tâches les plus ingrates et on les rejette désormais comme indésirables et pilleurs de frigidaires. On les jette, au sens propre, à la mer. Peu à peu, il apparaît que la communauté politique, non pas au sens du communautarisme, mais à celui de libre association ouverte, est le projet de ceux qui construisent ensemble leur liberté et règlent leurs conflits par des voies qui évitent la violence. Ce projet ne peut plus se réaliser seulement dans un cadre territorial précis, désigné comme cadre national et toujours né des hasards de l'histoire. Tout repli sur ce cadre, devient lourd de stigmatisation de l'autre et bientôt de déferlement de violence à son égard.

Un dépassement de l'État-nation s'impose. Ce cadre obligé de la communauté politique conduit nécessairement à l'exclusion de l'autre. S'il règle la violence au sein d'un groupe en y développant un sentiment de solidarité, il la déplace à l'égard de groupes extérieurs. Penser LA communauté politique DU peuple de la terre, tel est le projet à mettre en œuvre en urgence. Lui seul peut répondre aux dangers planétaires en action, lui seul peut enrayer la fabrique des niches de barbarie à venir. Nous en avons entretenu de nombreuses qui produisent leurs fruits vénéneux de manière mécanique.

Le projet monstrueux du nazisme contre les Juifs, accompli dans l'indicible, la violence implacable et injustifiable faite depuis un demi-siècle aux Palestiniens, la torture telle qu'elle a été pratiquée massivement pendant la guerre d'Algérie, suivie à retardement de la violence inouïe déployée au sein même de la société algérienne pendant la décennie 90, ce qu'ont subi pendant quatre années interminables les victimes des Khmers Rouges au Cambodge, les Sahraouis privés depuis 3 décennies de leur droit à vivre libres sur leurs terres, la purification ethnique en ex-Yougoslavie, le génocide au Rwanda où des enfants n'ont eu la vie sauve que pour être restés dissimulés sous les cadavres de leurs parents pendant plusieurs jours, la guerre en Sierra-Leone où les enfants soldats, armés et drogués ironisaient : "*que préférez-vous, des manches longues ou des manches courtes ?*", avant de mutiler leurs adversaires.

Vous êtes fatigués de cette litanie? Moi aussi et pourtant vous n'êtes pas au bout. On peut y ajouter la Tchéchénie, le Timor, l'Indonésie actuelle, la Somalie, le Sud-Soudan, etc.. Enfin l'Irak, sans doute le laboratoire le plus achevé de la fabrique de barbarie. Pendant les longues années (12 ans) de l'embargo criminel qui a frappé ce peuple, nos sociétés occidentales ont été majoritairement favorables, ou pour le moins indifférentes à cette punition collective. Nous étions si peu mobilisés qu'aucun gouvernement des États membres du Conseil de sécurité ne courait le risque de tomber face à une opinion publique qui aurait été soulevée d'horreur. Aucune ne l'était. Et les analystes aujourd'hui se gardent bien d'établir le moindre lien entre la folie meurtrière qui frappe ce pays et les douze années de privations redoutables qui ont précédé. Et pourtant, nous savions, j'ai tenté alors de le dire pour avoir constaté la situation de mes yeux, que les enfants qui survivraient aux privations que nous imposons, seraient débilisés physiquement et peut-être mentalement par l'effet des carences supportées dans leur plus jeune âge, de l'absence d'enseignement, d'un avenir obstrué. Ces enfants sont aujourd'hui adultes et ne connaissent plus, pour une forte proportion d'entre eux, que la fureur et le sang. Que leur avons-nous appris ou rendu possible ?

La violence engendre la terreur et la mort. Mais en bon semeur, elle met en place les germes de la mort et de la violence pour plus tard à travers tant d'âmes fêlées. La source de ces violences est partout, mais surtout ici. Les États sont complices, ou à tout le moins complaisants des trafics d'armes, de la prostitution des enfants, des trafics de diamants et de drogue aussi. La complicité avec les États-Unis contre le peuple irakien ou avec les États-Unis et Israël contre le peuple palestinien, nous y participons, comme à la faiblesse devant W. Poutine. Le marché des matières premières qui sous couvert de "liberté des prix", conduit des économies toutes entières au désastre, c'est nous et nous en profitons. Le degré d'injustice inouï qui caractérise le monde d'aujourd'hui annonce à coup sûr un degré de barbarie extrême pour demain.

Il y a désormais et de manière massive des humains superflus. La non-vie s'est répandue comme le destin implacable de masses innombrables, parquées dans les camps, bidonvilles ou favelas. Ailleurs, la mauvaise vie a ruiné l'horizon de la liberté. Dans quelques espaces protégés, les conditions de la bonne vie semblent réunies, mais elles sont confrontées à celles de la mauvaise vie dans un combat à l'issue incertaine.

D'où vient que les poches de **non-vie** s'élargissent : millions de réfugiés qui ont dû quitter leurs terres, millions de pauvres qui survivent avec un dollar par jour, milliers de victimes des mines anti-personnelles, des armes chimiques, des bombes à fragmentation, des obus à uranium appauvri, des changements climatiques, de la déforestation. Ils sont le fruit d'un rapport récurrent de domination/exploitation. Pour beaucoup, leurs communautés historiques ont été détruites et la "démocratie" (à mettre évidemment entre guillemets) leur a été imposée dans une parodie grotesque soutenue par une explosion de ventes d'armes. Ils sont désormais l'objet de cet humanitaire où la compassion pour ceux qui ont d'abord été rejetés témoigne encore d'un reste de lien entre les humains, mais ce lien est sans rapport avec celui qui définit une communauté politique à laquelle tous prennent part dans l'agencement des libertés respectives.

Ailleurs, c'est la **mauvaise vie** qui guette, car la pieuvre du libre marché a tout enserré dans ses tentacules. Sous la dictature de ceux qui ont accaparé l'argent, le marché est sorti de son espace acceptable (celui d'un échange d'objets utiles à la vie) pour s'emparer de manière extensive à l'infini de nouveaux objets qui auraient dû y échapper pour protéger la bonne vie. C'est ainsi que sont devenues des

marchandises mises sous contrat (et le contrat, c'est la loi du plus fort) : la terre, y compris celle des populations agricoles spoliées par les multinationales, le travail, marchandise fausement et mal protégée par le droit du même nom, l'art, la culture, les idées, l'enseignement commercialisés aux dépens de la création en liberté, le corps humain, entier ou par morceaux (les trafics d'organes), la santé, les enfants, mal aimés, désirés ou rejetés contre de l'argent. Le triptyque : marché, consommation, assistance consacre cette mauvaise vie. Le citoyen, dépossédé de sa liberté de désirer car il est conduit à ne désirer que ce que le marché lui impose, ne désire même plus sa liberté. Les plus faibles entrent dans des rapports d'assistance et deviennent consommateurs d'allocations.

« Ce capitalisme qui veut transformer les individus en fourmis ou en perroquets... ruine l'énergie sans laquelle il n'est rien. Voilà pourquoi le monde va si mal et devient de plus en plus massivement sans vergogne. C'est ce mal-être que j'appelle la misère symbolique, où les individus perdent le sentiment de la singularité, celle du monde, celle de l'avenir, et la leur propre.

Il en résulte un immense dégoût, une débandade qui, si rien ne se passe, se transformera bientôt en une terrible colère. » (Bernard Stiegler. Constituer l'Europe. Dans un monde sans vergogne.)

Quelle serait **la vraie vie**? Entrer dans la symbolique de la paix par la conviction que nous formons tous, absolument tous, une communauté de destin qui doit se penser comme communauté politique. Faire des droits de l'homme débattus entre communautés partielles diverses et mutuellement respectées, le lien unissant les uns aux autres dans une relation de droits et de devoirs réciproques. Respecter les communautés nationales existantes qui expriment les diversités historiques, en considérant qu'elles ont évolué dans l'histoire et que l'histoire continuera. En finir donc avec la souveraineté qui a absolutisé ce qui était contingent, c'est-à-dire la formation d'États nés des hasards de l'histoire. Elle a permis de couvrir d'impunité les dictatures, mais aussi les crimes internationaux des prétendues démocraties. Elle est un leurre pour les plus faibles et un bouclier de protection renforcé pour les plus forts. Elle a exalté l'identité nationale aux dépens des identités multiples dont chaque individu est pourtant le siège. Penser ces identités multiples à travers des communautés politiques emboîtées qui rendent compte des liens personnels, municipaux, nationaux, continentaux et universels. Donner la primauté au lien universel entre tous les humains, seul moyen de réduire des injustices insoutenables. Proclamer le bien commun universel comme principe fondamental et en son nom veiller à ce que tous profitent des avancées des sociétés. Déclarer comme souverain unique le peuple de la terre. Se penser donc comme nouveau peuple universel.

(Texte de Jean-Luc Nancy tirée de "La Communauté désœuvrée")

Au commencement. Nous connaissons la scène : il y a des hommes rassemblés, et quelqu'un qui leur fait un récit. Ces hommes rassemblés, on ne sait pas encore s'ils font une assemblée, s'ils sont une horde ou une tribu. Mais nous les disons "frères", parce qu'ils sont rassemblés, et parce qu'ils écoutent le même récit.

Celui qui raconte, on ne sait pas encore s'il est des leurs, ou si c'est un étranger. Nous le disons des leurs, mais différent d'eux, parce qu'il a le don, ou simplement le droit - à moins que ce soit le devoir - de réciter.

Ils n'étaient pas rassemblés avant le récit, c'est la récitation qui les rassemble. Avant, ils étaient dispersés (c'est du moins ce que le récit, parfois, raconte), se côtoyant, coopérant ou s'affrontant sans se reconnaître. Mais l'un d'eux s'est immobilisé, un jour, ou peut-être est-il survenu, comme revenant d'une absence prolongée, d'un exil mystérieux. Il s'est immobilisé en un lieu singulier, à l'écart mais en vue des autres, un tertre, ou un arbre foudroyé, et il a entamé le récit qui a rassemblé les autres.

Il leur raconte leur histoire, ou la sienne, une histoire qu'ils savent tous, mais qu'il a seul le don, le droit ou le devoir de réciter.

Il parle, il récite, il chante parfois, ou il mime. Il est son propre héros, et eux sont tour à tour les héros du récit et ceux qui ont le droit de l'entendre et le devoir de l'apprendre."

Apologue.

C'est ici qu'arrive la question qui fâche, celle de l'Europe. Pointe avancée et confirmée d'un capitalisme justement honni pour les uns, laboratoire d'une communauté politique mondiale à venir et contrepoids nécessaire au modèle dominant venant des États-Unis pour les autres.

Au-delà du OUI ou du NON, il faut y revenir. Que s'est-il passé ? Un projet ambigu, mis en place en 1957, a fait avancer dans la plus grande confusion, des choses inacceptables et d'autres qui étaient très positives. Marché débridé d'une part, paix et démocratie de l'autre. Il faut toutefois être très attentif aux séquences historiques. Au départ, le marché a été prépondérant. L'affirmation du libéralisme remonte au traité de Rome et elle est sans nuances. Mais l'idée des fondateurs, la justification de cette création, reste pourtant celle de la paix. Si nous faisons l'intégration économique, pensent-t-ils, notamment dans le domaine de la sidérurgie qui conduit à l'industrie militaire, nous ne pourrons plus nous faire la guerre. Mais contrairement à la Charte des Nations unies qui fonde la paix sur une obligation de non-guerre, il n'y a rien de tel dans les traités européens. Et pourtant, l'alchimie miraculeuse s'est opérée et l'idée de guerre s'est éloignée jusqu'à devenir impensable entre pays européens intégrés. Il s'agit d'un acquis exceptionnel, sans doute insuffisamment apprécié. Il est la preuve en creux qu'une communauté politique a commencé à se construire.

Parallèlement, un autre acquis, également dans le champ de la réduction de la violence, a eu lieu avec le développement des droits de l'homme et la suppression de la peine de mort. Cela s'est fait d'abord au sein d'une institution européenne parallèle, le Conseil de l'Europe. Un processus par étapes a ouvert la possibilité pour les individus de porter plainte devant une Cour européenne et d'y obtenir à leur bénéfice la condamnation éventuelle d'un État. Jusque-là, les États, par un effet de leur souveraineté et des immunités judiciaires qui en découlent, étaient protégés de toute poursuite internationale. Ce n'est plus le cas. Cette nouvelle culture des droits de l'homme comporte la renonciation à la peine de mort. Par un effet de diffusion, cette interdiction est devenue une dimension importante du patrimoine juridique de l'Union Européenne et elle était l'objet d'un article central (II-62) dans la Charte des droits fondamentaux qui devait être constitutionnalisée et donc rendue obligatoire pour tous les membres si le projet européen avait été accepté partout. Les retours en arrière seraient devenus impossibles.

Ainsi l'Union se présente-t-elle comme la seule entité regroupant un nombre important d'États et ayant réussi à éliminer la perspective de la guerre entre ses membres et à développer une culture de vie par le refus de la peine capitale. Ce sont là des valeurs communes d'une extrême importance. Et pourtant la communauté politique que ces valeurs sous-tendent ne trouve pas son expression. Dans les mentalités et de manière différenciée selon les générations, l'attachement aux collectivités plus réduites que sont les États se teinte de crispation et d'affectivité avec l'amour de la nation ou de la patrie et freine l'adhésion à une communauté plus large.

Mais surtout, l'Union, dans de fortes ambiguïtés, prétend pouvoir mener de front les développements de la démocratie et du libéralisme. Mais ce dernier en exaltant la concurrence entre les acteurs économiques va à l'encontre de l'idée de communauté politique et la détruit. Il n'oppose plus nation contre nation, mais tous contre tous dans un individualisme exacerbé. Le bilan des traités de Maastricht et Nice (état juridique de la situation actuelle) est à cet égard désastreux.

Nous avons à choisir entre pérenniser ce bilan, ce qui a été le choix des Français et des Néerlandais, ou accepter la nouvelle version, particulièrement opaque des 400 pages du Traité constitutionnel. Dans les deux camps, on a sacralisé les textes, ignorant qu'ils ne sont que des outils pour une lutte politique si l'on est décidé à la mener et qu'il fallait choisir ceux recelant le plus de possibilités. De ce point de vue, mon analyse était claire et n'a pas changé. Il n'y avait pas plus de libéralisme économique dans le nouveau traité que dans ceux de Maastricht/Nice. Un peu moins même, puisque l'expression concurrence libre et ouverte qui signifie la lutte à mort entre acteurs économiques et qui était le principe jusque-là, cédait la place à la concurrence libre et « non faussée » qui permettait de mettre certaines limites au dumping fiscal, social et écologique. Cela signifie que la bataille contre le libéralisme que nous avons perdue jusqu'ici, se présentait désormais en termes différents. Le texte offrait d'ailleurs d'autres avancées peu spectaculaires, mais qui auraient été des armes de combat si l'on avait choisi de se battre de l'intérieur. Parmi les plus utiles, il y avait le fameux article 122 qui constitutionnalisait le devoir des États de fournir et financer les services publics, comme celui dans la partie relative aux droits de l'homme faisant de l'accès aux services publics l'un de ces droits. Évidemment, ce qui était gagné par là n'était pas flambant. Ensuite, il fallait accepter d'entrer dans ces batailles interminables qui permettent de fixer des jurisprudences qui sont le socle des droits d'une société. Mais renâcler devant ces batailles laborieuses c'était ignorer comment s'était construit le service public à la française jusqu'à son apogée, avant d'entrer ensuite en régression. Ce sont les juridictions françaises qui ont peu à peu et sur sollicitations des plaideurs, précisé le statut juridique du service public et son champ d'extension. La montée en puissance a duré plusieurs décennies. Ceux qui, ensuite, bénéficièrent des services administratifs, économiques et commerciaux ou sociaux à la française n'ont sans doute jamais su qu'ils le devaient au fait que des courageux avaient introduit des instances fort longues devant les tribunaux jusqu'à obtenir des décisions de principe. Nous devons le faire pour reconquérir des services européens de garantie, mais cela ne nous tombera pas du ciel, définitivement vide de ce point de vue. Citons encore parmi les clefs qui nous étaient offertes, le fait que les délibérations du Conseil européen devaient enfin être transparentes et avoir lieu « en public », ce qui n'était pas le cas jusque là et ne l'est toujours pas. Nous aurions eu enfin le pouvoir de contrôler nos hommes politiques qui aujourd'hui accusent Bruxelles impunément alors même que la décision européenne a bénéficié de leur vote et que personne ne le sait.

Ces arguments semblent laborieux mais ils avaient le mérite de devenir des outils partagés qui auraient unifié les limites mises en Europe au libéralisme et ainsi fait apparaître le projet politique commun.

Et c'était bien là plus important. La raison pour laquelle je crois qu'il fallait oser le OUI, est que pour la première fois, l'Europe ne s'affichait plus seulement comme espace économique mais aussi comme espace politique. Non pas en temps que nouvel État, non, n'en déplaise à tous les fédéralistes qui ne savent s'accrocher qu'à des modèles ressassés et qui pensent que l'Europe doit être un État fédéral se substituant donc aux États membres. Ce qui était en cours et qui a avorté était une innovation absolue ou pouvait l'être si nous le voulions. Ni traité, ce qui aurait voulu dire que l'on restait dans l'intergouvernemental sans avancer politiquement, ni constitution, ce qui aurait signifié qu'on liquidait les communautés nationales

préexistantes pour en mettre une autre plus large à la place, l'Europe inventait enfin, l'emboîtement des communautés politiques et rendait donc compte des identités multiples qui marquent nos appartenances contemporaines. La fidélité au Roi ou le patriotisme de la Guerre de 1914/18 excluait toute autre appartenance politique. Le binational étaient douteux et suspects. Mais ces conceptions étaient inscrites dans un contexte où la guerre réelle ou potentielle était le quotidien des États et la pensée subliminale de tous.

Voulons nous en sortir ? Alors, il faut penser la communauté politique comme expression de la vie de tous et non de la mort de l'autre. Chaque communauté doit exprimer un niveau de solidarités compatible avec les autres niveaux. Ce que je défends comme habitant de ma ville n'est pas à la même échelle que ce pour quoi je me bats au niveau national ou européen et c'est encore différent, mais ne doit pas être incompatible, avec les luttes que je dois mener pour les enjeux planétaires. Mais il faut entrer dans une pensée du multiple et du complexe qui est moins confortable que l'engouement national réducteur.

Et pourtant, nous n'avons pas le choix. Il faut apprendre ces nouvelles solidarités en cascades. Je finirai par un exemple et nous pourrons débattre de tout cela demain. Revenons à la maîtrise de la violence, fondement de toute communauté pacifiée. Nous pensions que l'abolition de la peine de mort était un acquis culturel et politique européen. Mais dans des sociétés qui ont peur, le désir de se protéger par la violence peut toujours resurgir. Nous y sommes en Pologne. Si le traité portant constitution avait été adopté, la volonté apparue récemment dans ce pays de revenir sur l'abolition, n'aurait pas été possible. Or, dans le contexte de fragilisation ouvert, ils ont osé. Cette barbarie de la peine capitale hante donc encore les esprits.

Le même risque existe que la guerre que nous avons écartée n'ait pas disparu par miracle. Quant aux guerres extérieures à l'Europe, comme celle qui ravage actuellement le Liban, l'existence d'un Ministre des Affaires Étrangères Européen eut obligé les pays d'Europe à une politique cohérente au lieu du désordre actuel, signe d'une extrême faiblesse et qui laisse les Libanais sans secours. Nous savons bien que seule l'Europe peut être le moteur d'une situation pacifiée au Proche-Orient, mais il lui faut une politique commune qui noie la voix des Tony Blair et autres complices de la réponse par les bombes à toute question difficile.

La communauté politique est toujours un lien fragile et qui résulte d'une longue construction idéologique et culturelle. Le projet de constitution pour l'Europe a mûri pendant près d'un demi-siècle. L'étape proposée en 2005 était pleine de risques et de défauts. La lutte aurait été difficile. Mais actuellement, il n'y a plus de lutte. L'Europe s'affaiblit sous nos yeux et ce qui avait été construit en commun risque de se détricoter. Ce laboratoire pour la mondialisation que les autres continents nous enviaient, s'il disparaît, nous laissera au grand vent du capitalisme libéral qui porte en lui la guerre, comme la nuée porte l'orage.

Monique Chemillier-Gendreau

« Cheminement politico-musical : de la guerre à la communauté »

Conférence de Monique Chemillier-Gendreau / musique de Bernard Lubat
Uzeste, 19 août 2006 (« 29^e Hestejada de las arts »)